

## **Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies**

### **Sous-Comité scientifique et technique**

60<sup>ème</sup> session  
(Vienne, 6 – 17 Février 2023)

### **Point 12 – Viabilité à long terme des activités spatiales**

#### **Déclaration de la délégation française**

*= Seul le prononcé fait foi =*

**Monsieur le président,**

**Mesdames et Messieurs les délégués,**

Au nom de la délégation française, je voudrais vous rappeler l'engagement de la France s'attache dans ces travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales, travaux qui constituent une priorité de notre délégation.

Permettez-moi tout d'abord de saluer à nouveau le travail effectué par le Président Umamaheswahrán, représentant de l'Inde, ainsi que par les agents du Bureau des Affaires Spatiales. Depuis l'adoption des termes de référence et du plan de travail du Groupe de Travail, des discussions substantielles ont pu se

tenir dès le mois de novembre 2022 dans le cadre de sessions informelles. Vous pourrez compter sur le soutien de la France pour contribuer de manière significative à ces travaux que l'ensemble de la communauté spatiale suit avec attention.

La France souhaite tout d'abord s'appuyer sur le groupe de travail afin d'encourager toutes les nations spatiales établies ou émergentes à adopter et mettre en œuvre les lignes directrices endossées par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2021. Notre délégation souhaite donner la priorité, dans le cadre des discussions, au partage d'expériences sur la mise en œuvre des 21 lignes directrices existantes en matière de viabilité à long terme des activités spatiales. Nous encourageons le réexamen périodique de leur application afin de favoriser les échanges entre les Etats membres, notamment sur la manière de répondre aux éventuelles difficultés rencontrées, difficultés qui pourraient aller jusqu'à empêcher leur mise en œuvre effective.

Dans cet objectif, la France a publié en février 2022, un Conference Room Paper décrivant les mesures détaillées pour mettre en œuvre les 21 lignes directrices existantes. Ce document illustre le cadre national réglementaire, les capacités opérationnelles, les innovations techniques et technologiques et les activités de coopération internationales ou de renforcement des capacités menées par la France pour réduire les risques de collision et préserver la viabilité à long terme des activités spatiales.

Monsieur le Président,

La France se réjouit de coopérer avec 14 Etats membres de l'Union européenne dans le cadre du partenariat EU SST sur la surveillance de l'espace et le suivi des objets en orbite (« European Union Space Surveillance and Tracking »), formé le 11 novembre 2022. Dans ce cadre, la France contribue pleinement à la viabilité des activités spatiales en fournissant un service public d'analyse des risques de collision ouvert à tous les opérateurs depuis le 1er janvier 2023. Ce service public mondial d'évitement des collisions offre un niveau minimum de sécurité afin d'éviter les collisions catastrophiques dans l'espace qui généreraient des milliers - voire des millions - de débris pénalisant l'activité spatiale sur le long terme. La France soutient aussi une implication accrue à l'innovation du secteur commercial mobilisé sur les technologies de surveillance de l'espace et services avancés à valeur ajoutée pour réduire les risques de collision.

Par ailleurs, la France, grâce à sa Loi sur les Opérations spatiales, dispose de l'un des cadres réglementaires et techniques nationaux les plus étoffés en matière de protection de la viabilité à long terme des activités spatiales, cadre qui évolue en fonction des nouveaux défis.

Monsieur le Président,

Après l'adoption par la Première commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une résolution, coparrainée par la France, appelant les Etats à ne pas conduire d'essai de missiles antisatellites destructifs à ascension directe, la France s'est également engagée à titre unilatéral en ce sens. Ces essais peuvent

générer des milliers de débris et nuire ainsi à la viabilité à long terme des activités spatiales. La France invite tous les membres du CUPEEA à s'engager à ne pas conduire de tels essais afin de préserver un environnement spatial sûr et fiable.

A l'occasion de cette nouvelle session du Sous-Comité Scientifique et Technique, la France souhaite souligner sa volonté :

- de préserver le mandat du CUPEEA pour définir les principes directeurs qui peuvent ensuite être déclinés dans les travaux de normalisation technique ;
- De prendre en compte les défis liés à l'impact des larges constellations;
- D'encourager l'association des acteurs privés au processus multilatéral en cours et de soutenir la compétitivité et les capacités d'innovation des entreprises qui apportent des solutions permettant de répondre aux défis de la viabilité à long terme des activités spatiales ;

Monsieur le Président, la France salue la place importante conférée aux questions spatiales, et donc à leur viabilité, dans le cadre des préparations du Sommet de l'avenir. La France se tient donc à prêtre à contribuer activement à la contribution de notre Comité au sommet de l'Avenir, qui aura lieu en 2024.

Je vous remercie ./.